



WWF

FR

2012

Programme

Forêts

BAROMÈTRE BOIS 2012

## WWF

Le WWF est l'une des toutes premières organisations indépendantes de protection de l'environnement dans le monde. Avec un réseau actif dans plus de 100 pays et fort du soutien de 5 millions de membres, le WWF œuvre pour mettre un frein à la dégradation de l'environnement naturel de la planète et construire un avenir où les humains vivent en harmonie avec la nature, en conservant la diversité biologique mondiale, en assurant une utilisation soutenable des ressources naturelles renouvelables et en faisant la promotion de la réduction de la pollution et du gaspillage.

En 2011, le WWF fêtera ses 50 ans.

Depuis 1973, le WWF France agit au quotidien afin d'offrir aux générations futures une planète vivante.

Avec ses bénévoles et le soutien de ses 170 000 donateurs, le WWF France mène des actions concrètes pour sauvegarder les milieux naturels et leurs espèces, assurer la promotion de modes de vie durables, former les décideurs, accompagner les entreprises dans la réduction de leur empreinte écologique et éduquer les jeunes publics. Mais pour que le changement soit acceptable il ne peut passer que par le respect de chacune et chacun. C'est la raison pour laquelle la philosophie du WWF est fondée sur le dialogue et l'action. Depuis décembre 2009, la navigatrice Isabelle Autissier est présidente du WWF France.

### Remerciements

**Un grand merci à l'équipe bénévolat ainsi qu'à tous les bénévoles mobilisés sans qui cette étude n'aurait pas été possible.**

© 1986 Panda Symbol WWF - World Wide Fund For nature (Formerly World Wildlife Fund)

® "WWF" & "living planet" are WWF Registered Trademarks / "WWF" & "Pour une planète vivante" sont des marques déposées.

**WWF France. 1 carrefour de Longchamp.  
75016 Paris.  
www.wwf.fr**

# SOMMAIRE

---

PRÉSENTATION	3
ENJEUX	4
SITUATION DES FORÊTS DANS LE MONDE	5
LA FRANCE ET LE BOIS À RISQUE	7
LES FUTURES OBLIGATIONS DES METTEURS DE BOIS SUR LE MARCHÉ	9
LE CLASSEMENT BAROMÈTRE BOIS	10-11
RECOMMANDATIONS	13
SOLUTIONS	15
CONCLUSION	16
MÉTHODOLOGIE	18
GLOSSAIRE	19

Auteurs : Jean Bakouma, Julien Tavernier  
Maquette : Ivan Lecamus (YO Le Studio)

# PRÉSENTATION DU BAROMÈTRE BOIS

Le baromètre bois a pour but d'évaluer la responsabilité des pratiques des enseignes de la grande distribution, de l'ameublement décoration ainsi que du bricolage, concernant l'achat et la vente de produits bois ou à base de bois.

Le marché mondial est entaché par la commercialisation de certains bois exploités en violation des législations des pays d'origine

Un cinquième des importations de bois en Europe est illégal<sup>1</sup>

**MARS 2013**  
Entrée en vigueur du Règlement Bois de l'Union Européenne sur les importations de bois en Europe, exigeant des importateurs de s'assurer de la légalité de leur bois

## POURQUOI AVOIR FAIT CETTE ÉTUDE

Alors que la déforestation est une cause majeure de perte de biodiversité et d'émissions de gaz à effet de serre, les entreprises et les consommateurs ont aujourd'hui une responsabilité importante dans la conservation des forêts et la promotion d'une foresterie responsable à travers la vente et l'achat de produits bois. L'objectif à travers cette étude est de mesurer le niveau de performance environnementale de 35 entreprises en se basant sur une série d'indicateurs qui permettent d'évaluer les politiques d'approvisionnement des entreprises. De ce fait, les principales problématiques sur le commerce du bois et l'identification des lacunes du secteur privé s'en trouvent éclairées. La classification des enseignes selon leur niveau de performance les aidera à diagnostiquer les solutions à privilégier et permettra d'encourager les acteurs de la filière à s'engager dans une politique environnementale robuste, tournée vers l'achat de produits bois responsables. Cette étude sort seulement un an avant l'entrée en vigueur de la directive européenne sur le bois illégal. Celle-ci exigera des importateurs et premiers metteurs de bois sur le marché européen de s'assurer de la légalité de leur bois. Le baromètre bois permet donc d'apporter les premiers éléments de réponse qui aident à juger si les entreprises semblent prêtes ou non à répondre aux exigences du Règlement Bois de l'Union Européenne (RBUE). Il est également un outil d'interface entre le bois que nous utilisons et la forêt dont il est issu. L'alerte sous-jacente à cette étude concerne la diminution de la forêt ou sa surexploitation.

## LES FORÊTS

Les forêts mondiales, rendent de très nombreux services éco-systémiques, cruciaux pour notre vie sur terre. Elles permettent de nous approvisionner en divers produits de première nécessité et participent dans le même temps aux services de régulation pour rendre le milieu proche mais aussi l'ensemble de la Terre habitables.

Elles comptent également parmi les écosystèmes les plus riches et les plus utiles de la planète, abritant environ 80 % de la biodiversité terrestre sans oublier les 350 millions de personnes qui y vivent et dépendent de leur bonne santé. La destruction de ces écosystèmes ou leur surexploitation prive l'humanité de l'accès à ces services pourtant indissociables de la vie sur terre.

Néanmoins, la couverture forestière mondiale se rétrécit encore et toujours ; les forêts dites primaires ont perdu 40 millions d'hectares depuis 2000, soit une superficie équivalente à 3 fois toutes les forêts de France métropolitaine.

Il existe pourtant des solutions pour ralentir et contrer ce désastre écologique et il est possible pour les entreprises de se tourner vers l'achat de bois présentant suffisamment de garanties pour s'assurer qu'il ne provient pas de coupes illégales ou de forêts mal gérées.

Le bois est un matériau écologique et respectueux de l'environnement mais seulement s'il est issu de forêts gérées de manière responsable, c'est-à-dire respectant l'écosystème, sa biodiversité mais aussi les hommes et femmes qui y vivent.

En tant que marraine de la campagne forêts vivantes du WWF France et en cette fin d'année internationale des forêts, j'invite les décideurs à jouer pleinement leur rôle dans la pérennisation des ressources forestières de chacun. Les forêts sont essentielles et il est de notre devoir à tous de les choyer.

*Emmanuelle Grundmann, marraine de la campagne forêts vivantes du WWF France*

<sup>1</sup> Illegal wood for the European market: An analysis of the EU import and export of illegal wood and related products. WWF (2008)

## ENJEUX

L'écosystème forestier rend un nombre incalculable de services, dits services écosystémiques. La forêt permet de nous approvisionner en nourriture, participe à la régulation du climat, la filtration de l'eau ou encore le maintien des sols. La dégradation de la forêt altère ces services, pourtant indissociables de la vie sur terre.

**15%**  
Contribution de la déforestation aux émissions de CO<sub>2</sub> mondiales<sup>2</sup>

## LES CAUSES DE LA DÉFORESTATION

Les causes de la déforestation sont nombreuses et l'exploitation illégale ou non responsable du bois ne représente qu'une seule d'entre elles.

Les racines de la déforestation sont essentiellement la transformation de la forêt en cultures agricoles, pâturages et dans la surexploitation

du bois, elles-mêmes aggravées par la spéculation foncière et celle sur les prix des matières.

Il est toutefois primordial de noter que l'exploitation illégale ou non responsable des forêts représente la première étape de dégradation des ressources forestières, ouvrant la voie

par la suite à la conversion en terre agricole ou zone de pâturage.

Réduire la déforestation brute, c'est donc réduire le risque de connaître un changement d'affectation des sols, préjudiciable à la fois à la biodiversité et favorisant le rejet de gaz à effet de serre.

## CONSÉQUENCES DE L'EXPLOITATION ILLÉGALE OU NON DURABLE DES FORÊTS

Depuis 2000, les forêts primaires ont diminué de plus de 40 millions d'hectares

Il est difficile d'estimer précisément quelle est la contribution de la surexploitation ou de l'exploitation illégale des forêts dans la déforestation mondiale. Toutefois, la demande en produits bois est étroitement liée avec les autres vecteurs de la déforestation. Dans ce cas, les forêts sont déboisées, le bois est vendu et les terres sont par la suite utilisées pour l'agriculture.

Cela peut se produire de deux façons : à travers une exploitation sélective qui représente une première étape en vue d'un changement d'affectation des

sols, ou à travers des coupes rases de forêts, permettant un changement d'affectation immédiat.

La déforestation est extrêmement préoccupante dans les zones tropicales, qui abritent les plus hauts niveaux de biodiversité terrestre ; l'Indonésie possède par exemple le plus grand nombre de mammifères au monde.

Aujourd'hui, environ 1,2 milliard d'hectares sur les 4 milliards que compte la forêt mondiale sont principalement destinés à la production de produits de bois et de produits forestiers non ligneux, en incluant le

bois énergie.<sup>3</sup>

L'exploitation illégale ou non responsable contribue à la déforestation et a des impacts dévastateurs sur les conditions de vie des peuples et personnes dépendants de la forêt pour leur survie, tout en étant une source de conflit. Derrière l'exploitation illégale de bois se cache souvent l'exploitation humaine.

L'exploitation illégale prive également de revenus certaines des économies les plus pauvres du monde, et crée la concurrence déloyale sur les marchés, le bois illégal échappant à la fiscalité.

<sup>2</sup> Intergovernmental Panel on Climate Change

<sup>3</sup> Résultats principaux : évaluation des ressources forestières mondiales. FAO (2010)

# SITUATION DES FORÊTS DANS LE MONDE

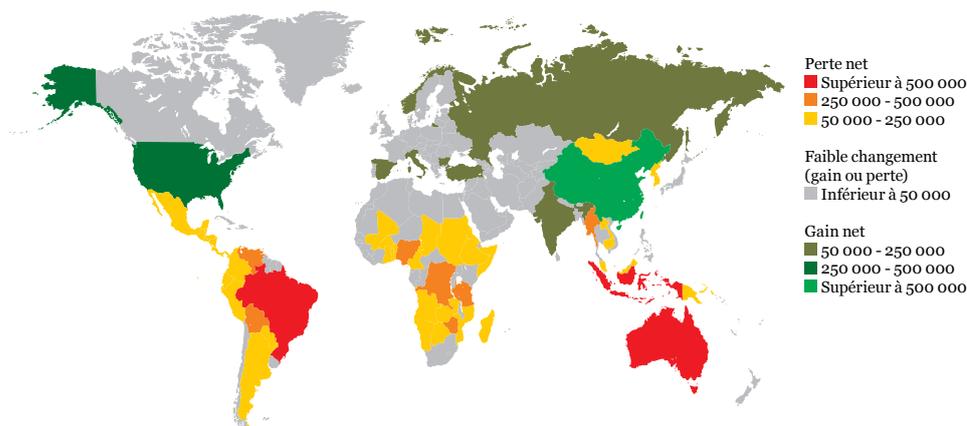
A l'heure actuelle, le patrimoine forestier mondial continue de se dégrader. La déforestation mondiale continue à un rythme très élevé, puisque sur les années 2000-2010, ce sont 13 millions d'hectares de forêts qui ont disparu chaque année, dont la très grande majorité en forêts tropicales, menaçant une inestimable biodiversité.

**40%**  
On estime que  
40 % du bois  
coupé dans les  
forêts tropicales  
est illégal<sup>5</sup>

Malgré le fait que la perte nette mondiale des forêts a baissé, puisqu'elle est passée de 8,3 millions d'hectares sur la période 1990-2000 à 5,2 millions d'hectares pour la période 2000-2010, on ne doit pas oublier que cela est dû principalement aux larges plantations très souvent monospécifiques, comme c'est le cas par exemple en Asie, et plus particulièrement en Chine.

Certaines de ces plantations sont installées sur des zones préalablement déforestées, et participent à l'introduction d'espèces exotiques qui peuvent à terme bouleverser l'équilibre naturel des écosystèmes locaux.

## Changement net de superficie forestière par pays, 2005-2010 (ha/an)



FAO key findings (2010)

Les forêts  
abritent 80% de  
la biodiversité  
terrestre et 50%  
de la biodiversité  
mondiale

## L'EXPLOITATION ILLÉGALE S'ÉTEND AU-DELÀ DES FORÊTS TROPICALES : L'EXEMPLE DE LA RUSSIE

Les problématiques d'exploitation illégale se concentrent principalement au sein des trois principaux bassins forestiers tropicaux, à savoir l'Amazonie, le bassin du Congo et le sud-est asiatique, notamment en Indonésie.

Toutefois, d'autres pays sont fortement impliqués dans l'exploitation illégale et non durable de leurs forêts, c'est par exemple le cas de la Russie.

Selon les chiffres du WWF, environ 25% des bois récoltés en Russie le sont illégalement et 32% des exportations de bois russe vont en Chine, laquelle exporte massivement vers l'Europe et les Etats-Unis.

En termes de volumes, les estimations font état de 9,7 millions de m<sup>3</sup> de bois illégal vers l'Europe. En 2009, la Russie était également le second pays exportateur de bois de sciage vers la France.<sup>6</sup>

<sup>5</sup> The economics of illegal logging and associated trade. Arnoldo Contreras-Hermosilla, Richard Doornbosch and Michael Lodge (2007)  
<sup>6</sup> Exploitation des données FAO (2012)

## HECTARES CERTIFIÉS ET AIRES PROTÉGÉES

Chaque année, le nombre d'hectares certifiés dans le monde augmente. On compte aujourd'hui environ 148 millions d'hectares FSC et 242 millions PEFC, sur les 4 milliards d'hectares que compte la planète. L'offre de bois certifié n'est donc pas encore abondante, et les entreprises ont un fort pouvoir de levier afin de faire augmenter la part de bois certifié sur le marché.

Les aires protégées établies légalement occupent à l'heure actuelle environ 13% des forêts du monde<sup>8</sup>. Bien qu'encourageants, ces chiffres ne doivent pas faire oublier que toutes les aires protégées ne requièrent pas le même niveau d'exigence quant à leur gestion.

Quant aux lois et codes forestiers des pays, qui peuvent permettre de limiter l'impact de l'exploitation forestière, ils peuvent parfois être révisés et devenir moins exigeants quant aux statuts de protection de la biodiversité.

Le code forestier brésilien a par exemple récemment été affaibli lors d'un vote du sénat, rendant caduque l'obligation pour les propriétaires forestiers de destiner à la conservation une partie de leur concession. Cette décision autorise une exploitation accrue de la forêt amazonienne, déjà largement surexploitée dans certaines régions, alors même que cette forêt abrite 10% de la biodiversité mondiale.<sup>9</sup>

**300 MILLIONS**  
de personnes  
vivent encore  
dans les forêts  
mais ce sont près  
de 1,6 milliard  
de personnes qui  
en dépendent  
directement ou  
indirectement  
pour leur survie<sup>7</sup>



© MARTIN HARVEY / WWF-CANON

<sup>7</sup> Rapport « Forêt Vivantes » WWF (2011)

<sup>8</sup> Résultats principaux : évaluation des ressources forestières mondiales. FAO (2010)

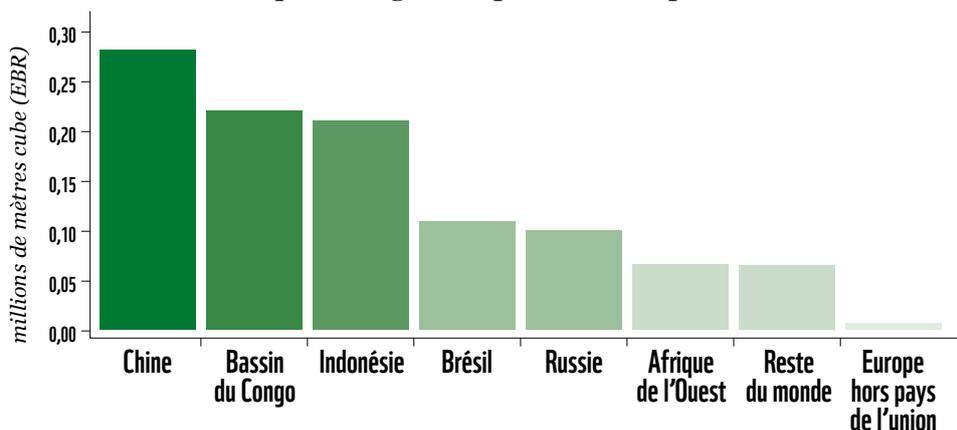
<sup>9</sup> Rapport Amazonie Vivante, 10 ans de découverte. WWF (2010)

# LA FRANCE ET LE BOIS À RISQUE

La France joue un rôle important sur le marché mondial des bois, et plus particulièrement sur le marché des bois tropicaux. Sans évaluation de risque et en ne s'assurant pas de la légalité des bois qu'elle importe, une entreprise prend le risque de retrouver du bois illégal dans ses approvisionnements

Ces dernières années, on constate une tendance à la baisse des estimations concernant les importations de bois illégal en France. Toutefois, notre pays continue d'être largement impliqué dans ce commerce irresponsable. En 2008, on estime que les importations de produits bois illégaux ont dépassé 1 million de mètres cube, contre 1,5 million en 2000.

## Estimation des imports illégaux de produits bois par la France en 2008



Source: Illegal Logging and Related Trade, Indicators of the Global Response Sam Lawson and Larry MacFaul July 2010

La baisse des volumes d'import de bois illégal est également étroitement liée à la récession du marché du bois lors de la crise financière mondiale, qui a débouché sur une baisse drastique des différents imports de bois. Même si ces chiffres de baisse sont encourageants, ils doivent être replacés dans le contexte d'un marché mondial des bois défavorable.

## Les 10 pays avec la perte nette de couvert forestier la plus importante

1. Brésil, 2. Australie, 3. Indonésie, 4. Nigéria, 5. Tanzanie  
6. Zimbabwe, 7. RDC, 8. Birmanie, 9. Bolivie 10. Venezuela



Sur ces 10 pays, la France importe du bois en provenance de 7 d'entre eux<sup>10</sup>. Il est donc aujourd'hui primordial que chacun des acteurs privés, mais également, publics, mette en place un système de traçabilité efficace afin d'identifier les risques et éliminer durablement le bois illégal et le bois pouvant provenir de la déforestation.

Les imports de bois à risque ne concernent pas uniquement les approvisionnements directs auprès de pays identifiés comme à risque, mais également auprès des partenaires commerciaux européens. En effet, ces derniers importent également du bois illégal ou pouvant provenir de la déforestation, qu'ils peuvent ensuite revendre aux entreprises françaises. Derrière le Gabon, la République Démocratique du Congo, le Congo et la République Centrafricaine, la Belgique est le plus gros exportateur de bois ronds tropicaux vers la France.

10 Exploitation des chiffres de douane disponibles de la FAO (2012)



© SIMON RAWLES / WWF-CANON

# LES FUTURES OBLIGATIONS DES METTEURS DE BOIS SUR LE MARCHÉ

Afin de mettre un terme au commerce du bois illégal, l'Union Européenne a lancé le plan d'action Forest Law Enforcement on Governance and Trade (FLEGT). Celui-ci s'articule autour de 4 volets, dont le règlement bois de l'union européenne qui exigera des metteurs de bois sur le marché de s'assurer de la légalité de leur bois.

Le règlement  
bois de l'Union  
européenne  
entrera en  
vigueur le 3 Mars  
2013

## Le Règlement Bois de l'Union Européenne (RBUE)

Le 20 Octobre 2010, le Parlement européen et le Conseil de l'Europe ont adopté le règlement bois de l'Union européenne décrivant les obligations des opérateurs mettant à la vente des produits bois et dérivés sur le marché européen. Le RBUE :

- Interdit la mise sur le marché en Europe de bois et produits bois illégaux. La définition de bois légal est basée sur les lois du pays de récolte
- Oblige les metteurs sur le marché européens à exercer la diligence raisonnée
- Impose à l'ensemble des commerçants d'identifier leur(s) fournisseur(s) et acheteur(s) (à l'exclusion des particuliers)

## Le périmètre d'application

Le règlement s'applique, quelle que soit la provenance du bois (UE et hors UE), à l'essentiel des bois, produits bois, pâte à papier et papier, à l'exclusion des produits recyclés, du rotin, du bambou et des produits imprimés. Les opérateurs peuvent mettre en place ce système de façon individuelle ou via une organisation de contrôle. Une organisation de contrôle est une entité, reconnue par l'UE, qui aidera les opérateurs à mettre en place un système de diligence raisonnée et vérifiera le bon usage par ces derniers.

JUIN 2012  
entrée en vigueur  
des mesures  
d'application  
précisant  
notamment les  
procédures que  
les opérateurs  
doivent mettre  
en œuvre  
pour être en  
conformité avec  
le règlement  
bois de l'Union  
européenne

LE SYSTÈME DE DILIGENCE RAISONNÉE	LE RECOURS À UNE ORGANISATION DE CONTRÔLE
<ol style="list-style-type: none"><li>1. La collecte des informations : tout opérateur européen doit collecter des informations sur les lieux de récolte du bois qu'il achète, les preuves de légalité du produit, les essences...</li><li>2. L'analyse du risque d'illégalité : en fonction des informations collectées, l'opérateur doit analyser le risque d'illégalité.</li><li>3. La mise en œuvre des procédures d'atténuation du risque une fois ce risque analysé : l'opérateur doit prendre les mesures adaptées pour éviter toute entrée de bois illégal dans sa chaîne d'approvisionnement.</li></ol>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Mettre à disposition des opérateurs un système de diligence raisonnée, de l'entretenir et de l'évaluer.</li><li>2. D'en contrôler l'usage et de signaler aux autorités compétentes tout manquement notable ou répété de la part d'un opérateur.</li></ol> <p>Le recours à une organisation de contrôle n'exclura pas la responsabilité légale du metteur sur le marché. Les critères et procédures de reconnaissance sont fixés au niveau européen.</p>

## Contrôles et sanctions

Les états membres auront pour mission de contrôler les opérateurs. Ces contrôles doivent permettre de démontrer si les importateurs de bois ont réalisé une évaluation de risque et sont en mesure de donner des informations sur leurs produits, tout en prouvant que les mesures nécessaires ont été prises en compte pour réduire le risque de retrouver du bois illégal dans les approvisionnements.

Les sanctions, en cas de non respect, peuvent inclure : suspension d'activité, amendes, saisies. En France, le Ministère de l'agriculture de l'alimentation de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire (MAAPRAT) a été désigné autorité compétente. Il aura en charge la réalisation des contrôles sur les opérateurs et la vérification de la bonne application de la réglementation.

# LE CLASSEMENT

Le WWF a évalué les 35 entreprises selon une méthodologie commune, en se basant sur les informations disponibles en magasin ainsi que sur la politique bois.

Secteur d'activité	Entreprise	SCORE TOTAL	Informations sur les essences utilisées	Origine du bois	Certification	Existence d'une politique bois	Notation de la politique bois
		MAX 100	MAX 15	MAX 10	MAX 25	MAX 10	MAX 40
Ameublement, décoration, aménagement de la maison	CASTORAMA	66,79	11,56	8,7	9,53	10	27
	IKEA	66,25	9,88	8,37	0	10	38
	MAISON DU MONDE	57,14	10	4,12	1,02	10	32
	LAPEYRE	53,21	9,49	6,67	5,05	10	22
	NATURE ET DÉCOUVERTES	40,55	6,14	0,23	8,18	5	21
	CONFORAMA	32,75	8,47	1,36	0,42	5	17,5
	ALINEA	26,2	9,95	1,24	2,52	2	10,5
	MOBALPA	24,18	8,18	0,91	1,09	0	14
	CASA	19,04	6,81	3,97	3,02	0	5,25
	BHV	17,96	9,36	3	5,6	0	0
	HABITAT	16,98	9,07	7,91	0	0	0
	LEROY MERLIN	14,81	9,2	0,31	0,3	0	5
	INTERIORS	12,82	4,29	4,29	0	0	4,25
	FLY	11,07	7,39	0	2,17	0	1,5
	BUT	10,22	9,47	0	0	0	0,75
	HYGENA	8,89	0	0,56	8,33	0	0
	CENTRAKOR	6,94	6,12	0,82	0	0	0
GIFI	5,91	5,91	0	0	0	0	
SAINT MACLOU	4,41	0,54	0,52	0,1	0	3,25	
Grande distribution	CARREFOUR	50,05	5,59	2,12	4,85	10	27,5
	LECLERC	36,53	3,02	0,93	2,58	10	20
	CASINO	25,02	7,12	2,73	6,42	2	6,75
	AUCHAN	21,61	5,27	0,27	5,57	3	7,5
	INTERMARCHÉ	21,02	4,88	1,86	2,28	0	12
Bricolage	BRICODEPOT	59,24	9,13	5,74	10,37	10	24
	M BRICOLAGE	53,14	7,86	2,99	8,79	10	23,5
	WELDOM	52,85	10,45	10	3,4	10	19
	BRICONAUTES	51,46	8,7	7,8	1,96	10	23
	BRICO LECLERC	47,32	7,95	5	3,86	10	20,5
	JARDILAND	31,91	4,55	0,73	14,89	0	11,75
	BRICOMARCHE	29,41	8,24	3,87	5,29	0	12
	BRICORAMA	20,54	7,68	6,8	6,05	0	0
	BRICOLEX	9,69	8,57	0,24	0,88	0	0
Matériaux de construction	POINT P	58,14	10,3	5,76	11,58	10	20,5
	GEDIMAT	13,03	6,74	2,17	1,87	0	2,25

Acheter du bois sans certification en provenance de pays à risque augmente fortement la probabilité de retrouver du bois illégal dans ses approvisionnements

Lorsque vous n'êtes pas en mesure de trouver une essence de bois certifiée sur le marché, tournez vous vers des essences dont vous pouvez à minima vérifier la légalité

## ÉLÉMENTS DE LECTURE DU TABLEAU

### **Encore trop de lacunes peuvent conduire à l'entrée et à la vente de bois illégal ou pouvant provenir de la déforestation**

Suite à l'analyse globale des résultats du baromètre bois, nous pouvons dire que :

- Encore trop de produits ne possèdent aucun renseignement sur l'origine du bois, même lorsque le bois peut provenir de zones à risque.
- Trop peu d'entreprises possèdent un véritable plan d'action sur l'achat bois, accompagné d'objectifs, d'une méthodologie claire de travail et d'indicateurs de performance.
- Il est rare que l'ensemble des catégories de produits soit concerné par les différentes démarches de progrès que peuvent mettre en place les entreprises.
- On trouve encore peu de produits certifiés FSC ou PEFC en magasin.
- Les labels de certifications forestières sont encore mal connus voire mal compris.
- Très peu d'entreprises donnent une information sur le nom latin des essences, qui permet de différencier le statut de conservation d'une espèce.

## L'IMPORTANCE DE POSSÉDER UNE POLITIQUE BOIS

Il est ressorti du baromètre bois que certaines entreprises mettent en place des démarches d'amélioration afin notamment de promouvoir l'achat de produits certifiés, sans toutefois formaliser ces actions et objectifs dans un document dit de « politique achat bois ».

Toutefois, il est important pour une entreprise de posséder un tel document. La formalisation d'une politique d'approvisionnement bois permet en effet de :

Réaliser un audit initial afin de savoir où l'entreprise se situe et identifier les lacunes et les risques potentiels associés à certains fournisseurs.

Déterminer d'un plan d'action clair afin d'atteindre des objectifs à court, moyen et long terme qui permettra d'éliminer graduellement le bois à risque.

Mobiliser des ressources en adéquation avec les objectifs à atteindre, définir une méthodologie d'action et fixer des indicateurs de mesure, de performance et de suivi.

Faire connaître aux fournisseurs ou autres parties prenantes la politique de l'entreprise ainsi que ses objectifs.

Une politique bois doit être spécifique, mesurable, atteignable et datée.

Afin qu'une politique achat bois soit mise en place de manière effective, elle doit également être relayée et expliquée à l'ensemble des acheteurs mais également des vendeurs, afin de donner du sens et une légitimité aux actions de l'entreprise.

### **Différentes contraintes mais un objectif de pérennisation des ressources forestières qui doit être commun :**

Les entreprises évaluées dans le baromètre bois n'ont pas toutes les mêmes contraintes, que ce soit de par leur secteur d'activité, taille, volumes et types de bois achetés, ou encore structuration (réseau d'indépendants).

Malgré ces différences et les difficultés variées qu'elles peuvent rencontrer, ces entreprises n'en sont pas moins responsables du bois qu'elles commercialisent, et doivent de ce fait s'engager à s'assurer de la légalité du bois qu'elles importent et à accroître la proportion de volume de bois certifié FSC.



© BRENT STIRTON / GETTY IMAGES / WWF-UK

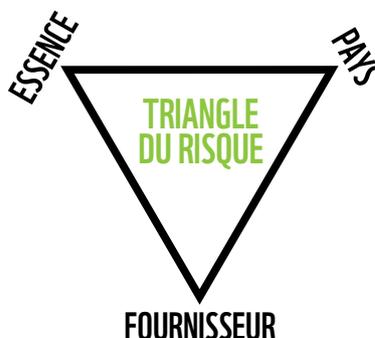
# RECOMMANDATIONS À DESTINATION DES ENTREPRISES

L'étude du baromètre bois a mis en avant qu'encore trop de lacunes peuvent conduire à l'entrée et à la vente en France de bois illégal ou pouvant provenir de la déforestation, au premier rang desquelles le manque de traçabilité sur les bois importés. Chaque entreprise se doit dès aujourd'hui de s'assurer au minimum de la légalité puis de la durabilité du bois qu'elle achète.

Le surcoût potentiel du bois certifié est principalement lié au coût de conservation des arbres non exploités et à la conservation de la biodiversité

## 1 - RENSEIGNEZ-VOUS SUR L'IMPACT DE LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE SUR VOTRE ACTIVITÉ

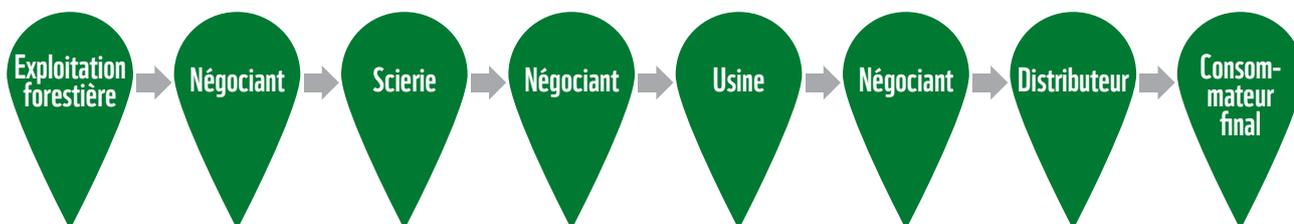
Si vous placez sur le marché des produits bois ou dérivés, il sera obligatoire sous peu que vous remplissiez l'ensemble des exigences de la législation, afin principalement de prouver que le bois que vous achetez est légal, sans quoi vous vous exposerez à des poursuites, sanctions et amendes.



## 2 - MON FOURNISSEUR EST-IL RISQUÉ ?

Mon fournisseur peut-il me fournir des détails ainsi que des preuves de la provenance du bois que je lui ai acheté ? Dans le cadre de la nouvelle réglementation européenne, votre fournisseur devra également être impliqué si vous souhaitez pouvoir collecter les informations nécessaires afin de prouver que vous avez mené à bien votre évaluation de risque. Obtenir des informations, même pour votre fournisseur, peut ne pas être chose facile. Un travail de moyen terme doit être envisagé. La pérennisation d'une relation de travail avec le fournisseur accroît les chances de succès quant à l'établissement de la légalité du bois. Des échéances doivent néanmoins être fixées au delà desquelles le fournisseur doit être déréférencé s'il n'a pas fourni les documents attendus.

### Exemple de chaîne d'approvisionnement



### Le pays dans lequel j'achète est-il à risque ?

Tenter d'établir une liste complète des pays et fournisseurs auprès desquels vous vous approvisionnez. Ces pays représentent-ils un risque ? Renseignez-vous quant à la situation de l'exploitation forestière et du commerce du bois. Il est nécessaire de mettre en place un plan d'action précis, spécifique, daté et mesurable afin de maximiser les chances d'atteindre vos objectifs d'achat de bois responsable.

### **Achetez-vous des essences à risque ?**

Certaines espèces sont protégées par la CITES et des réglementations nationales, alors que d'autres sont menacées à différents niveaux selon la liste rouge de l'IUCN. Assurez-vous que vous ne devez pas exiger de permis spéciaux lorsque vous achetez votre bois. Pour toute espèce dont le statut est vulnérable ou au delà sur la liste rouge, demandez un bois certifié FSC.

### **Préférez les bois certifiés FSC**

Lorsque cela est possible, préférez les bois ou produits bois certifiés FSC. Afin de vous assurer que le bois que l'on vous vend est bien détenteur de la certification, vous devez vous poser ces questions :

Attention : une entreprise ayant un certificat FSC ou PEFC Chain of Custody (CoC) ne vend pas nécessairement du bois certifié selon un des deux schémas. Cela indique seulement qu'elle est habilitée à le faire. Pour vendre du bois certifié, le bois lui même doit l'être.

Pour vous assurer qu'un bois vendu certifié l'est réellement, vous pouvez vérifier les éléments suivants : le certificat qui vous a été fourni couvre-t-il les produits que vous vous procurez ? Le certificat est-il valide et a-t-il bien été attribué à l'entreprise à laquelle vous achetez ? Vous pouvez normalement vérifier la validité du certificat fourni en ligne. La facture d'achat doit également confirmer que les produits sont bien certifiés.



# SOLUTIONS

En tant que fabricant et distributeur ou simplement distributeur, il existe plusieurs solutions pouvant permettre de s'assurer de manière plus crédible de la légalité voire de la durabilité du bois que l'on achète. Ces solutions n'ont pas toutes les mêmes périmètres d'application et doivent être complétées par d'autres actions de long terme, qui doivent s'inscrire dans la politique achat bois de l'entreprise.

Le système de certification FSC a vu son référentiel évoluer récemment. Informez-vous sur la nature de ces évolutions

## Les organismes accompagnateurs

Arriver à prouver la légalité de son bois et progresser vers une certification crédible sont des actions complexes. Afin d'aider les entreprises, plusieurs organismes ont vu le jour, leur apportant un appui et une assistance technique qui leur permettra d'avoir une chaîne d'approvisionnement exempte de bois à risque. Au delà de la légalité, ces organismes accompagnateurs incitent les entreprises à se tourner vers du bois certifié FSC, ou, à défaut, PEFC.

En France, les deux principaux organismes accompagnateurs sont le Global Forest and Trade Network (GFTN) du WWF et « The Forest Trust » (TFT). Il existe toutefois d'autres organismes accompagnateurs, tel que Smarstep, rattaché à Rainforest Alliance.

Le GFTN est un réseau mondial présent dans 34 pays. Il fournit aux entreprises une assistance dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique d'achat responsable qui permet d'éliminer de la chaîne d'approvisionnement les achats de bois ou papier d'origine illégale ou controversée, tout en augmentant le volume des produits certifiés FSC ou à minima légaux.

Le GFTN permet de réaliser un état des lieux, ou pré-audit, détermine les niveaux de risque et assiste dans la rédaction d'un plan d'action tout en réalisant un travail avec les fournisseurs. Le GFTN promeut la mise en relation de l'entreprise avec les autres exploitants forestiers ou entreprises impliquées dans une démarche de progrès.

The Forest Trust (TFT) est une association à but non lucratif qui fournit une assistance aux entreprises afin de les aider à s'assurer qu'aucun produit de nature illégale n'entre dans leur chaîne d'approvisionnement. Le TFT accompagne également les gestionnaires forestiers et les transformateurs, fournit des services de suivi des chaînes de traçabilité, et encourage les acheteurs de bois à se tourner vers des produits certifiés FSC.

Attention, le TFT n'est pas un label, au contraire, par exemple, du FSC.

## Les systèmes de certification

Le rôle des systèmes de certification est de valoriser les produits commercialisés en apportant la preuve objective, émanant d'un organisme indépendant, qu'ils disposent effectivement des caractéristiques définies dans un référentiel, tout en faisant l'objet de contrôles.

La certification, en encourageant la mise en œuvre d'une exploitation forestière durable, permet de maintenir l'ensemble des services écologiques rendus par les forêts et se révèle être une des solutions de lutte contre la déforestation et l'exploitation non raisonnée.

Le principe de la certification forestière est donc apparu consécutivement aux dérives provoquées par le marché sur l'exploitation forestière mondiale.

Toutefois, tous les systèmes de certification ne sont pas égaux, tous ne présentent pas les mêmes garanties, et un écart existe entre légalité et durabilité

En France, il existe deux systèmes principaux de certifications, le FSC et le PEFC.

## Forest Stewardship Council (FSC)

FSC (Forest Stewardship Council), une organisation non-gouvernementale, à but non lucratif et indépendante, qui a été créée pour promouvoir à travers le monde un mode de gestion responsable et durable des forêts.

Le FSC (Forest Stewardship Council) est un label qui avalise la qualité sociale et

« Nous devons  
instaurer  
l'économie  
du moindre  
impact sur  
l'environnement »  
Isabelle Autissier  
et Serge Orru

environnementale des produits fabriqués à partir du bois, comme le mobilier ou encore le papier. Il atteste des bonnes pratiques des exploitants forestiers qui ont tenu compte du renouvellement des ressources, de la nécessité de préserver la biodiversité et le respect les droits et les coutumes des peuples autochtones.

Aujourd'hui, il s'agit du système de certification le plus contraignant, le plus exigeant et donc le plus fiable. C'est un label obtenu après vérification d'auditeurs indépendants des performances de gestion constatées sur le terrain. Il est le seul à intégrer de solides critères sociaux, exigeant la prise en compte des droits et des coutumes des peuples autochtones, interdisant la conversion des forêts naturelles et excluant totalement l'utilisation de bois génétiquement modifié.

Les principes et critères sont formulés au niveau international avec une participation équilibrée des trois chambres, économique, sociale et environnementale qui le composent.

### **Les systèmes de vérification de la légalité**

En réponse à des demandes de plus en plus fréquentes pour s'assurer de la légalité du bois, plusieurs bureaux auditeurs ont lancé des services de vérification de la légalité du bois. Chacun de ces organismes auditeurs a créé son propre standard générique de légalité, devant être adapté au cas par cas selon les pays.

Les principaux bureaux de certification présents sur ce marché sont Bureau Veritas, SGS et Smartwood de Rainforest Alliance. Tous trois ont adopté un système de vérification de la légalité en deux étapes. Bien que certaines définitions changent, de manière générale la première étape est très restrictive et ne traite que de la légalité de l'exploitation du bois et de la confirmation de la concession d'origine.

La deuxième étape de vérification va bien plus loin, puisqu'elle permet généralement de s'assurer en plus du respect des réglementations gouvernementales, portant par exemple sur l'environnement ou le social. C'est fréquemment durant cette deuxième étape qu'auront lieu des audits de terrain, permettant également de démontrer l'existence d'une chaîne de traçabilité et de son bon fonctionnement, afin de garder séparés le bois certifié du bois ne l'étant pas.

Les systèmes de vérification de légalité les plus fréquents sont le système OLB de Bureau Veritas, VLO/VLC de Smartwood et TLTV du bureau SGS.

Le recours possible à certaines de ces solutions ne doit pas faire oublier la différence critique qui existe entre légalité et durabilité.

### **La légalité n'est pas la durabilité**

Une exploitation légale du bois n'est pas synonyme de durabilité. Certains codes forestiers n'ont que peu d'exigences quant à la prise en compte et au maintien de la biodiversité, aux capacités de régénération de la forêt ou encore au respect des droits fonciers des communautés. Il est donc important de se tourner vers l'achat de bois certifié FSC qui exige des garanties sur l'ensemble de ces volets.

## **CONCLUSION**

Alors que la déforestation est une cause majeure de perte de biodiversité et d'émission de gaz à effet de serre, il ressort que les entreprises évaluées dans le baromètre bois ne font pas pleinement face aux enjeux environnementaux posés par le secteur du bois.

En effet, seules quelques entreprises possèdent une politique achat bois ou plan d'action clairement formalisé afin de s'assurer de la légalité puis de la durabilité du bois qu'elles achètent.

### **Encore trop peu d'informations sont communiquées sur le pays d'origine du bois**

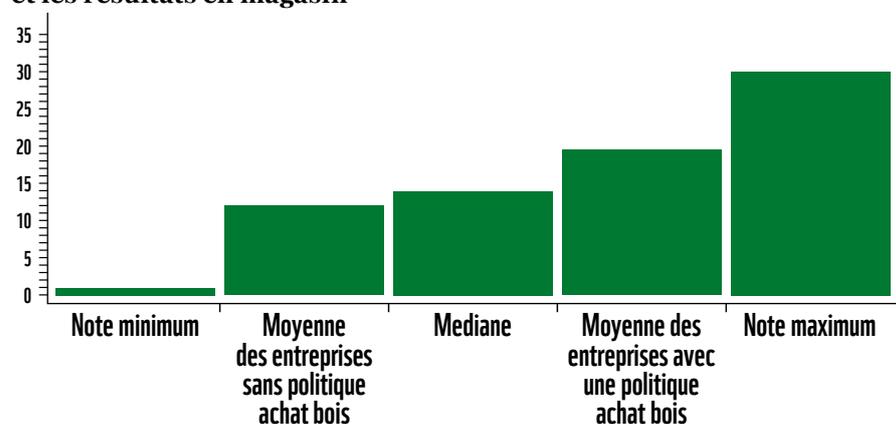
Le baromètre bois met en avant que de grosses lacunes peuvent encore exister en termes de traçabilité au sein des principales entreprises commercialisant des produits bois ou à base de bois. Sur les 2700 produits enquêtés et hors produits certifiés, la part de produits sur

lesquels l'origine était notifiée n'est que de 39%, un chiffre encore largement insuffisant qui ne permet pas de savoir si le bois provient de zones à risque de déforestation. En dehors des produits certifiés, ce résultat prouve que les entreprises ne sont pas assez transparentes ou ne possèdent pas cette information. Connaître l'origine du bois que l'on achète représente pourtant une étape fondamentale afin d'évaluer puis de réduire son impact sur la forêt.

### **Encore peu de produits certifiés visibles en magasin mais une tendance à la progression**

Les entreprises évaluées dans le baromètre, mises à part quelques exceptions, ne commercialisent encore que peu de produits bois certifiés, puisque l'on retrouve environ 10% de produits certifiés FSC. Ces chiffres sont tout de même encourageants, notamment sur le FSC, puisque dans une étude de 2008 réalisée par le WWF, le pourcentage de produits certifiés FSC n'était que de 4%.<sup>11</sup>

### **Corrélation entre l'existence d'une politique achat bois et les résultats en magasin**



**Les importateurs de bois doivent prendre leurs responsabilités en s'assurant du moindre impact de leurs approvisionnements sur l'écosystème forestier**

### **Les entreprises s'appuyant sur une politique achat bois ont de meilleurs résultats en magasin mais doivent encore progresser**

Les résultats du baromètre pour la partie « performance en magasin », mettent en avant que les entreprises ayant des politiques achats bois ont en moyenne une note plus élevée que celles n'en ayant pas. Ce constat prouve qu'en définissant un plan d'action clair, appuyé par une méthodologie adaptée, les entreprises arrivent à progresser vers une meilleure connaissance sur l'origine et la nature du bois qu'elles importent. Il est toutefois à noter que la marge de progrès reste importante, même pour les entreprises possédant une politique achat bois, la meilleure note n'étant que de 30 sur 50 sur ce volet de la notation.

Au global, la moyenne générale de 31 prouve que les entreprises ne prennent pas leur responsabilité quant à l'impact que peut avoir leur achat bois sur les ressources forestières mondiales. Pourtant, une entreprise peut être responsable dans son achat bois quelque soit son secteur d'activité, en témoignent les 5 premières places du classement occupées par 4 secteurs d'activité différents.

**Le WWF rappelle enfin que la déforestation et l'exploitation illégale s'étendent maintenant au-delà des bassins tropicaux.** Chaque acteur du secteur privé doit maintenant s'assurer que les actions mises en place pour réduire son impact sont généralisées à l'ensemble des types de bois et produits bois.

L'étude baromètre bois sera menée à bien de nouveau dans le futur afin de mesurer la démarche de progrès des entreprises.

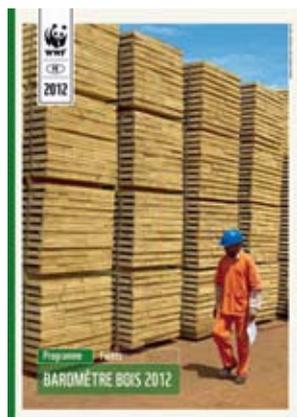
<sup>11</sup> Enquête « Je dis non au bois illégal » WWF (2008)

# MÉTHODOLOGIE

**ÉCHÉANCIER**  
Février-Octobre 2011  
enquête magasin

Octobre-Novembre 2011  
collecte politiques  
achat bois

Mars 2012  
sortie des  
résultats du  
baromètre



## Le périmètre

Le périmètre de l'étude a été restreint à la France.

Cette enquête concerne tous les types de bois et dérivés du bois (tropical ou non) et une gamme variée de produits de construction, de bricolage et de décoration.

## La notation

La notation du baromètre bois a été réalisée sur 3 éléments.

- Des bénévoles ont été mobilisés en France afin de récolter les informations disponibles sur les produits bois et dérivés du bois vendus en magasin. Ces informations sont indiquées dans le classement page 10. Le résultat de cette enquête est noté sur un total de 50 points. Un minimum de 50 produits a été enquêté par enseigne.

Les résultats ont été attribués sur les critères suivants :

- Présence ou non d'une certification, si oui laquelle (FSC, PEFC, autres logos)
- Pays d'origine du bois
- Présence du nom commercial de ou des essences
- Présence du nom latin de ou des essences

## La différence entre produits dérivés du bois et bois massif :

Il existe différents types de produits bois dont la nature peut rendre complexe la recherche des différentes sources composant le produit, donc des essences utilisées dans sa fabrication. On peut par exemple citer les panneaux agglomérés ou panneaux de fibres à densité moyenne. En comparaison, il est plus facile de connaître l'essence d'un produit bois massif. Ce paramètre a été intégré dans la notation afin de garder une cohérence et un aspect équitable de la notation.

- Il a été demandé aux entreprises de fournir un ou plusieurs documents formalisés de politique achat bois ou similaire. L'existence d'un document exhaustif de politique achat bois rapporte 10 points.

- L'ensemble de la politique achat bois est ensuite notée selon une grille de critères du WWF et est évaluée sur les 40 points restants. Ces critères de notation portent sur les catégories suivantes :

L'existence d'une politique achat bois ou tout autre document formalisé relatif à l'achat bois

- Les exigences relatives à l'exploitation forestière
- Le périmètre et l'organisation de la politique
- Le fait que l'entreprise soit ou non appuyée par un organisme accompagnateur
- L'existence d'un système de traçabilité
- Les objectifs et résultats
- Les exigences fournisseurs

## Sélection des entreprises

Les entreprises sélectionnées l'ont été car elles représentent une part importante du marché en termes de chiffre d'affaire et de volume de bois acheté.

# GLOSSAIRE

## Aire protégée

Une aire protégée est une zone géographique définie précisément et reconnue, gérée et destinée à la conservation de long terme des services écosystémiques et valeurs culturelles. Toutes les aires protégées ne jouissent pas d'un même niveau de protection en termes de légalité.

## Bois illégal

Bois récolté sans permis légal et valide portant sur la concession forestière au sein de laquelle le bois a poussé ; ou récolte en violation des lois nationales et/ou régionales qui régissent le management et la récolte des ressources forestières.

## Déforestation

Conversion de la forêt à un autre usage ou réduction de la canopée sur le long terme. La déforestation a pour conséquence la perte du couvert forestier et implique un changement d'affectation des sols. Une telle perte ne peut être causée et entretenue que par une perturbation de nature humaine, voire naturelle. Les zones de forêts déboisées sont pour la plupart transformées en zones de cultures, de pâturage ou zones urbanisées. La déforestation est la première cause de perte de biodiversité terrestre.

## Certification

Procédure par laquelle un auditeur indépendant donne l'assurance par écrit qu'un produit, procédé ou service est conforme à des exigences spécifiques.

## Essence à risque

Selon le WWF, une essence à risque est soit : une essence classée dans la liste rouge de l'IUCN (International Union for Conservation of Nature) comme vulnérables (VU), EN danger (EN) ou en danger critique d'extinction (CR), une espèce listée par la CITES (Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora), une essence concernée par une ou des réglementations nationales, soit plus largement une essence provenant de pays à risque (voir définition pays à risque).

## Essence interdite

Les essences classées sur l'annexe une de la CITES sont interdites au commerce.

Les essences classées en Annexe II doivent être accompagnées d'un permis d'exportation lors de l'achat.

Certaines réglementations nationales interdisent l'exploitation et l'export d'essences de bois.

## Le règlement bois de l'Union Européenne (RBUE)

Règlement décrivant les obligations des opérateurs mettant à la vente des produits bois et dérivés sur le marché Européen. Le règlement bois européen : interdit la mise sur le marché en Europe de bois et produits bois illégaux et oblige les metteurs en marché européens à exercer la diligence raisonnée. Le règlement s'applique quelle que soit la provenance du bois, UE et hors UE. En cas de non respect, les opérateurs s'exposent à des sanctions telles que des suspensions d'activités ou amendes. Le règlement bois Européen rentrera en vigueur le 3 mars 2013. (page 9 pour plus d'informations).

## Forest Law Enforcement on Governance and Trade (FLEGT)

Le plan d'action FLEGT est l'initiative de la Commission Européenne ayant pour objectif de réduire puis mettre un terme au commerce de bois illégal en Europe. Le règlement bois de l'Union Européenne est une des composantes de ce plan d'action.

L'autre composante phare, en dehors du RBUE, réside dans l'établissement d'un Accord de Partenariat Volontaire (APV) entre l'UE et des pays partenaires. Cet accord permettra aux pays partenaires ayant signé et ratifié l'accord d'exporter du bois vers l'Europe. Ce bois devra être accompagné d'une licence FLEGT qui attestera de facto de sa légalité au regard de la loi Européenne.

## Forêts tempérées

Les forêts tempérées se retrouvent dans des régions telles que l'Amérique du Nord, l'Asie du Sud Est, et l'Europe de l'Est et de l'Ouest. Les forêts tempérées sont composées par des espèces à feuillages sempervirent et à feuillages caduques. L'alternance des saisons y est marquée, le sol est riche grâce à la chute des feuilles, et les précipitations y sont souvent régulières et en quantité suffisantes.

## Forêts tropicales

Forêts avec une canopée de forte densité, que

l'on retrouve entre le degré 28 au Nord et au Sud de l'équateur. Les forêts tropicales sont soumises à des climats où la pluviométrie est variable mais où la température est relativement constante tout au long de l'année. Ces forêts se trouvent en Asie, Australie, Afrique, Amérique du Sud et Centrale et sur un grand nombre d'îles du Pacifique.

## Plantation

Peuplement d'origine artificielle, établi par plantation ou ensemencement. Les plantations peuvent être composées d'essences introduites ou d'essences natives. Les plantations sont des peuplements d'arbres gérées de manière intensive, avec une classe d'âge similaire, un espacement régulier et possédant un faible niveau de biodiversité.

## Pays à risque

Un pays à risque, sous entendu un pays exposé à des risques de déforestation, surexploitation ou coupes illégales, est un pays où l'exploitation de la forêt peut déboucher sur la conversion de forêts naturelles, zones à haute valeur de conservation, et/ou se faire en violation de la légalité ainsi que des droits civils et traditionnels.

## Produit dérivé du bois

Les produits communément appelés dérivés du bois sont les produits fabriqués à partir de bandes, fibres de bois, sciage, placages, copeaux avec adjonction de liants naturels et synthétiques, et généralement issus des opérations de trituration ou déroulage.

## Zones ou forêts à Haute Valeur de Conservation (HCV)

Le concept de forêts à haute valeur de conservation est né du FSC, qui en a fait l'une des conditions d'attribution de la certification.

Il existe six types de forêts à haute valeur de conservation, notamment celles abritant des écosystèmes ou espèces rares et/ou menacés, celles fournissant des services environnementaux critiques ou encore les forêts jouant un rôle important pour la satisfaction des besoins de communautés locales.

# BAROMÈTRE BOIS 2012

100%  
RECYCLÉ



13

Chaque année 13 millions d'hectares de forêts disparaissent

80%

Les forêts abritent 80% de la biodiversité terrestre



1,6

Près de 1,6 milliard de personnes dépendent des forêts pour vivre

15 %

La déforestation contribue à 15% des émissions de CO<sub>2</sub> mondiales

## RETROUVEZ-NOUS SUR

notre blog le Caillou Vert : <http://nouvelle-caledonie.wwf.fr>  
le site internet [wwf.fr](http://wwf.fr)  
la communauté [planete-attitude.fr](http://planete-attitude.fr)  
la fan page [www.facebook.com/wwffrance](http://www.facebook.com/wwffrance)  
et suivez nos actus sur Twitter [@wwffrance](https://twitter.com/wwffrance)



## SMARTPHONE

Toute l'actualité du WWF-France tient dans ce code



### Notre raison d'être

Arrêter la dégradation de l'environnement dans le monde et construire un avenir où les êtres humains pourront vivre en harmonie avec la nature.

[www.wwf.fr](http://www.wwf.fr)